

Règlements du conseil de Ville de La Tuque



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAVIOLETTE
VILLE DE LA TUQUE

RÈGLEMENT NO 1000-196-2016, adoptant des prévisions budgétaires 2017 de Ville de La Tuque concernant les compétences de nature locale.

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Ville de La Tuque, tenue le 21 décembre 2016 sous la présidence du maire monsieur Normand Beaudoin, et à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Claude Gagnon, Luc Martel, André Mercier, Jean Duchesneau, et Julien Boisvert, formant le quorum.

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q. ch. C.19)* et de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. ch. F-2.1)* concernant l'adoption du budget d'opération de la Ville centrale concernant les compétences de nature locale pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a dûment été donné lors de l'assemblée ordinaire du 15 novembre 2016, par le conseiller, monsieur Luc Martel;

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT NO 1000-196-2016, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

1.1 ADOPTION : BUDGET VILLE CENTRALE

Pour l'année financière 2017, le conseil adopte le budget global de La Tuque au montant de **27 329 170 \$** établi comme suit :

<u>RECETTES</u>		<u>DÉPENSES</u>	
Taxes :	13 877 450 \$	Administration générale :	4 228 880 \$
Services municipaux :	4 892 300 \$	Sécurité publique :	2 857 440 \$
Paiement tenant lieu de taxes :	1 561 230 \$	Transport routier :	4 853 800 \$
Quotes-parts :	452 630 \$	Hygiène du milieu :	3 686 840 \$
Autres recettes de sources locales :	1 814 670 \$	Santé et bien-être :	126 220 \$
Gestion foncière TP :	1 040 000 \$	Urbanisme et mise en valeur du territoire :	2 452 510 \$
Transferts :	3 690 890 \$	Gestion foncière TP:	653 220 \$
		Loisirs et culture :	4 812 890 \$
		Frais de financement :	1 301 970 \$
		Remboursement en capital :	3 842 120 \$
		Virement aux fonds et réserves :	(1 585 050 \$)
		Transfert aux activités d'investissements :	98 330 \$
TOTAL DES RECETTES:	27 329 170 \$	TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS :	27 329 170 \$



Règlements du conseil de Ville de La Tuque

1.2 ADOPTION : BUDGET COMPÉTENCE DE NATURE LOCALE

Pour l'année financière 2017, le conseil adopte la portion du budget se rapportant aux compétences de nature locale au montant de 18 924 850 \$ établi comme suit :

<u>RECETTES</u>		<u>DÉPENSES</u>	
Taxes :	8 606 460 \$	Administration générale :	3 069 950 \$
Services municipaux :	4 814 720 \$	Sécurité publique :	1 373 800 \$
Paiement tenant lieu de taxes :	1 317 570 \$	Transport routier :	4 610 000 \$
		Hygiène du milieu :	3 673 340 \$
Autres recettes de sources locales :	1 299 250 \$	Santé et bien-être :	-----
Transferts :	2 886 850 \$	Urbanisme et mise en valeur du territoire :	1 088 930 \$
		Loisirs et culture :	2 287 610 \$
		Frais de financement :	1 195 390 \$
		Remboursement en capital :	3 444 260 \$
		Virements aux ou (des) fonds et réserve :	(1 916 760 \$)
		Transfert aux activités d'investissements :	98 330 \$
TOTAL DES RECETTES :	18 924 850 \$	TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS :	18 924 850 \$

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT et ADOPTÉ par le conseil de Ville de La Tuque à son assemblée extraordinaire du 21 décembre 2016.


Jean-Sébastien Poirier
Greffier


Normand Beaudoin
Maire